



Mise en disponibilité

Par Alexrex

Bonjour à tous,

Je sollicite votre aide concernant ma situation.

Je suis fonctionnaire dans la police scientifique depuis avril 2022 et donc titulaire depuis avril 2023.

Pour des raisons personnelles, j'aurais besoin de demander une disponibilité pour raison personnelle mais je ne sais pas si j'en ai le droit. Je me suis renseigné mais quelques questions subsistent.

En effet, est ce qu'il y a un temps minimum de mission avant de pouvoir demander car je suis titulaire depuis peu ?

Est ce que cette demande peut-être refusée ?

Est ce qu'il y a un préavis ?

Est ce qu'on peut reprendre avant la fin de la période des 5 ans ?

Je vous en remercie.